



Compte rendu
Conseil Communautaire
du lundi 16 janvier 2012 à 20 h 00
à Looze

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Madame Marie-Lyne MAHIET (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Evelyne TRECARTES (suppléante), Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Bernard GUINOT, Madame Anaïs ESNAULT (suppléante), Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Lionel PERREAU, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Marcel GALLOIS (suppléant), Madame Eliette ITALIANO, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Philippe MAUNY, représenté par Madame Marie-Lyne MAHIET
Monsieur Yannick VILLAIN, représenté par Madame Anaïs ESNAULT
Monsieur Jean-Claude GRELARDON, représenté par Monsieur Marcel GALLOIS
Monsieur Hervé DESCHAMPS
Monsieur Olivier CENDRÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

Le président ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 20h00, et procède à l'appel.

I - INTERCOMMUNALITE

1.1. Désignation des délégués pour les nouvelles communes intégrant la Communauté de Communes du Joviniens au 1er janvier 2012

Délibération n° ADM/2012/01

Rapporteur : Nicolas SORET

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2011 portant l'adhésion des communes de Cézy, Chamvres, Paroy-sur-Tholon, La Celle Saint-Cyr et Brion à la Communauté de Communes du Joviniens,

Vu les délibérations en date du désignant les délégués communautaires siégeant au conseil communautaire de la communauté de communes du Joviniens,

Le président donne lecture des délibérations prises par les communes intégrant la communauté de commune du jovinien concernant la désignation de leurs délégués communautaires titulaires et suppléants pour siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Commune du Joviniens, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Commune de Brion

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil municipal de Brion a délibéré, à l'unanimité, la désignation de ses délégués titulaires et suppléants :

Délégués titulaires :

M. Benoît COPPIN
Mme Catherine LOUBAT

M. Philippe MAUNY

M. Laurent RIOTTE

- **Délégués suppléants :**

M. René COMTE

Mme Christel LE ROUX

Mme Marie-Lyne MAHIET

Mme Martine LECESTRE

Commune de La Celle Saint-Cyr

Par délibération en date du 22 décembre 2011, le conseil municipal de La Celle Saint-Cyr a délibéré, à l'unanimité, la désignation de ses délégués titulaires et suppléants :

- **Délégués titulaires**

M. Bernard GUINOT

M. Yannick VILLAIN

M. Claude FRACHET

Mme Françoise DUPUIS

- **Délégués suppléants**

M. Roland VANHOVE

M. Pierre-François DECROIX

M. Ludwig GRAS

Mme Anaïs ESNAULT

Commune de Cézy

Par délibération en date du 3 novembre 2011, le conseil municipal de La Cézy a délibéré la désignation de ses délégués titulaires et suppléants :

- **Délégués titulaires**

M. Yves ROY

M. Lucien JEAN-BAPTISTE

M. Pascal JACQUEMARD

M. Bernard QUINOT

M. Rémi BICHEBOIS

- **Délégués suppléants**

Mme Maryse VAUDRON

M. Jacques PETIT

Melle Clarysse GREGOIRE

Mme Valérie RIOTTE

Mme Géraldine BOUDIER

Commune de Chamvres

Par délibération en date du 18 novembre 2011, le conseil municipal de Chamvres a délibéré la désignation de ses délégués titulaires et suppléants :

- **Délégués titulaires**

M. Lionel PERREAU

M. Hervé DESCHAMPS

M. Patrice CHASSERY

M. Olivier CENDRÉ

- **Délégués suppléants**

M. Claude PERREAU

Mme Michèle NANGOT

Mme Dominique LION

M. Eric PICARD

Commune de Paroy-sur-Tholon

Par délibération en date du 16 décembre 2011, le conseil municipal de Paroy-sur-Tholon a délibéré la désignation de ses délégués titulaires et suppléants :

- **Délégués titulaires**

M. Jean-Claude GRELARDON

M. Jean-Pierre VIGNOT

Mme Eliette ITALIANO

Délégués suppléants

M. Marcel GALLOIS

M. Joël LAIGNEAU

Mme Reine LALLEMAND

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **déclare installés les nouveaux conseillers communautaires des communes de Brion, La Celle Saint-Cyr, Cézy, Chamvres et Paroy-sur-Tholon.**

1.2. Désignation d'un nouveau délégué titulaire pour la commune de Joigny suite au départ de Miren Mativet-Kerbrat

Délibération n° ADM/2012/02

Rapporteur : Nicolas SORET

Vu la délibération du 13 décembre 2011 du conseil municipal de Joigny pour le remplacement de Madame Miren MATIVET-KERBRAT, par Monsieur Yann CHANDIVERT, en qualité de membre titulaire, lui-même remplacé par Christian SOUADET, en qualité de membre suppléant, pour siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu l'exposé du président,

Il est demandé au Conseil Communautaire d'installer :

- **Monsieur Yann CHANDIVERT, en qualité de membre titulaire**
- **Monsieur Christian SOUADET, en qualité de membre suppléant.**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **déclare installés**
 - o **Monsieur Yann CHANDIVERT, en qualité de membre titulaire**
 - o **Monsieur Christian SOUADET, en qualité de membre suppléant**

1.3. Désignation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune de Villecien

Délibération n° ADM/2012/03

Rapporteur : Nicolas SORET

Vu la délibération N° 2011/10/04/004 du 4 octobre 2011, le conseil municipal de Villecien a désigné, à l'unanimité, un nouveau délégué communautaire suppléant suite à la démission de M. Laurent MEUNIER, Mme Annick HASARD,

Vu l'exposé du président,

Il est demandé au Conseil Communautaire d'installer :

- **Madame Annick HASARD, déléguée communautaire suppléante.**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **déclare installée**
 - o **Madame Annick HASARD, en qualité de déléguée communautaire suppléante.**

1.4. Désignation des membres au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes du Jovinien.

Délibération n° ADM/2012/04

Rapporteur : Nicolas SORET

Vu la délibération N° 46/2009 fixant le nombre et la composition des commissions intercommunales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2011 portant l'adhésion des communes de Cézy, Chamvres, Paroy-sur-Tholon, La Celle Saint-Cyr et Brion à la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du conseil municipal de Cézy du 15 décembre 2011 désignant ses membres au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du conseil municipal de Paroy-sur-Tholon du 16 décembre 2011 désignant ses membres au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du conseil municipal de Brion du 15 décembre 2011 désignant ses membres au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du conseil municipal de Chamvres du 18 novembre 2011 désignant ses membres au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du conseil municipal de La Celle Saint-Cyr du 22 décembre 2011 désignant ses membres au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la réunion du bureau communautaire du 3 janvier 2012,

Il est proposé

- **de renommer** la commission « déchèterie » en commission « déchèterie et environnement », constituée des membres de la commission « déchèterie »
- **de renommer** la commission « environnement » en commission « aménagement du territoire », constituée des membres de la commission « environnement »
- **d'intégrer** les nouveaux délégués communautaires au sein desdites commissions comme suit :

| commissions | Nouveaux membres à compter du 1 ^{er} janvier 2012 | Membres actuels |
|-----------------------------------|---|---|
| Finances et transferts de charges | M. Pascal BUREAU (Brion) M. Bernard GUINOT (La Celle) M. Patrice CHASSERY (Chamvres) M. Yves ROY (Cézy) M. Jean-Claude GRELARDON (Paroy/Tholon) | M. Christian ROTILIO (Président) M. Jean-Michel ROCHEFORT (Béon) M. Michel KOZEL (Béon) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Christian MORESK (Champlay) M. Bernard MORAINÉ (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) M. Thierry LEAU (Joigny) M. Laurent CHAT (Looze) M. Jean-Pierre BAUSSART (St-Aubin) M. Jean-François RAVSELI (Villecien) |
| Habitat | Mme Christel LE ROUX (Brion) M. Ludwig GRAS (La Celle) M. Jacky PEDREZ (Chamvres) M. Bernard QUINOT (Cézy) Mme Eliette ITALIANO (Paroy) | Mme Agnès BLANCARD (Présidente) M. Claude GRUET (Béon) Mme Raymonde ALLOUIS (Bussy) M. Christian MORESK (Champlay) M. Yves GENTY (Joigny) M. Maurice COLAS (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) M. Daniel HURE (Looze) Mme Valérie BRUSIN (St-Aubin) Mme Christine CORBY (Villecien) |
| Développement Economique | Mme Marie-Lyne MAHIET (Brion) M. Pierre-François DECROIX (La Celle) M. Patrice CHASSERY (Chamvres) M. Pascal JACQUEMARD (Cézy) Mme Eliette ITALIANO (Paroy) | M. Nicolas SORET (Président) M. Michel KOZEL (Béon) M. Patrick LEMAISTRE (Bussy) M. Guy DUCHENNE (Champlay) M. Bernard MORAINÉ (Joigny) Mme MOINE (Joigny) à la place de M. GENTY M. Thierry LEAU (Joigny) M. Laurent CHAT (Looze) Mme Valérie BRUSIN (St-Aubin) M. Michel THIAVILLE (Villecien) |
| Voirie | M. Benoît COPPIN (Brion) M. Michel CLOUZEAU (La Celle) Mme Michèle NANGOT (Chamvres) M. Lucien JEAN-BAPTISTE (Cézy) M. Jean-Claude GRELARDON (Paroy) | M. Laurent CHAT (Président) M. Jean-Michel ROCHEFORT (Béon) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Jean-Pierre ROUSSEAU (Champlay) M. Yves GENTY (Joigny) |

| | | |
|--|---|--|
| | | M. Maurice COLAS (Joigny) Mme Paule-Hélène BORDERIEUX (Joigny) M. Daniel HURE (Looze) M. Louis BOUCHERON (St-Aubin-sur-Yonne) à la place de M. Jean-Pierre BAUSSART Mme Agnès BLANCARD |
| Environnement Deviendrait commission « aménagement du territoire » | Mme Amélie LUGUES (Brion) Mme Anaïs ESNAULT (La Celle) M. Lionel PERREAU (Chamvres) M. Rémi BICHEBOIS (Cézy) M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy) | Mme Miren MATIVET KERBRAT (présidente démissionnaire) Remplacée par Frédérique COLAS M. Claude GRUET (Béon) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Christian ROTILIO (Champlay) M. Bernard MORAINÉ (Joigny) M. Yves GENTY (Joigny) à la place de Mme MOINE Mme Frédérique COLAS (Joigny) Mme Gisèle DUMONT (Looze) M. Jean-Pierre BAUSSART (St-Aubin) à la place de M. Louis BOUCHERON M. Jean-François RAVSELI (Villecien) |
| Déchèterie deviendrait commission « déchèterie et environnement » | M. Philippe MAUNY (Brion) M. Yannick VILLAIN (La Celle) M. Hervé DESCHAMPS (Chamvres) M. Jacques PETIT (Cézy) M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy) | M. Jean-Michel ROCHEFORT (Président) M. Michel KOZEL (Béon) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Christian ROTILIO (Champlay) M. Maurice COLAS (Joigny) Mme Paule-Hélène BORDERIEUX (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) Mme Gisèle DUMONT (Looze) M. Louis BOUCHERON (St-Aubin) Mme Agnès BLANCARD (Villecien) |

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte la nouvelle dénomination de la commission déchèterie, en commission « déchèterie et environnement », constituée des membres de la commission « déchèterie »

accepte la nouvelle dénomination de la commission « environnement » en commission « aménagement du territoire », constituée des membres de la commission « environnement »

accepte les changements suivants :

- commission voirie
 - o M. Louis BOUCHERON (Saint-Aubin-sur-Yonne) à la place de M. BAUSSART
- Commission aménagement du territoire
 - o M. Yves GENTY (Joigny) à la place de Mme Manuelle MOINE
 - o M. Jean-Pierre BAUSSART (Saint-Aubin-sur-Yonne) à la place de M. Louis BOUCHERON
- Développement économique
 - o Mme Manuelle MOINE (Joigny) à la place de M. Yves GENTY ;

intègre les nouveaux délégués au sein desdites commissions, conformément au tableau ci-dessous :

| commissions | Nouveaux membres à compter du 1 ^{er} janvier 2012 |
|-----------------------------------|---|
| Finances et transferts de charges | M. Pascal BUREAU (Brion) M. Bernard GUINOT (La Celle) M. Patrice CHASSERY (Chamvres) M. Yves ROY (Cézy) M. Jean-Claude GRELARDON (Paroy/Tholon) |
| Aménagement et Habitat | Mme Christel LE ROUX (Brion) M. Ludwig GRAS (La Celle) |

| | |
|---|---|
| | M. Jacky PEDREZ (Chamvres) M. Bernard QUINOT (Cézy) Mme Eliette ITALIANO (Paroy) |
| Développement Economique | Mme Marie-Lyne MAHIET (Brion) M. Pierre-François DECROIX (La Celle) M. Patrice CHASSERY (Chamvres) M. Pascal JACQUEMARD (Cézy) Mme Eliette ITALIANO (Paroy) |
| Voirie | M. Benoit COPPIN (Brion) M. Michel CLOUZEAU (La Celle) Mme Michèle NANGOT (Chamvres) M. Lucien JEAN-BAPTISTE (Cézy) M. Jean-Claude GRELARDON (Paroy) |
| Environnement Deviendrait commission « aménagement du territoire » | Mme Amélie LUGUES (Brion) Mme Anaïs ESNAULT (La Celle) M. Lionel PERREAU (Chamvres) M. Rémi BICHEBOIS (Cézy) M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy) |
| Déchèterie deviendrait commission « déchèterie et environnement » | M. Philippe MAUNY (Brion) M. Yannick VILLAIN (La Celle) M. Hervé DESCHAMPS (Chamvres) M. Jacques PETIT (Cézy) M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy) |

1.5. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Jovinien au sein du SIVU du Tholon.

Délibération n° ADM/2012/05

Rapporteur : Nicolas SORET

Compte tenu de l'intégration des communes de Cézy, Chamvres et Paroy sur Tholon, la Communauté de Communes du Jovinien adhère au Syndicat du Tholon en lieu et place de ces communes et doit donc désigner ses représentants : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Vu les statuts du SIVU,

Vu la convention signée avec le SIVU, par délibération en date du 14 juin 2011, pour la prise en charge des dépenses liées au tri sélectif de la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne et la désignation de représentants,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 3 janvier 2012,

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants suivants :

Proposition : membres titulaires

M. Yves ROY

M. Claude PERREAU

M. Jean-Claude GRELARDON

Jean-Michel ROCHEFORT

M. Nicolas SORET

M. Lucien JEAN-BAPTISTE

Proposition : membres suppléants :

M. Jacques PETIT (Cézy)

M. Bernard QUINOT (Cézy)

M. Hervé DESCHAMPS (Chamvres)

M. Pierre BROCARD (Chamvres)

M. Claude CHARMARTIN (Paroy/Tholon)

M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy/Tholon)

Ces personnes s'ajoutent aux représentants de la Communauté de Communes du Jovinien pour la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne. Il est rappelé les membres désignés par délibération du 14 juin 2011

. membres titulaires

-M. Jean-Pierre BAUSSART

-Mme Frédérique COLAS

· membres suppléants :

-M. Louis BOUCHERON

-Mme Paule-Hélène BORDERIEUX.

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte des membres siégeant au SIVU du Tholon :

membres titulaires

M. Yves ROY

M. Claude PERREAU

M. Jean-Claude GRELARDON

Jean-Michel ROCHEFORT

M. Nicolas SORET

M. Lucien JEAN-BAPTISTE

membres suppléants :

M. Jacques PETIT (Cézy)

M. Bernard QUINOT (Cézy)

M. Hervé DESCHAMPS (Chamvres)

M. Pierre BROCARD (Chamvres)

M. Claude CHARMARTIN (Paroy/Tholon)

M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy/Tholon)

Autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces désignations.

1.6. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Jovinien au sein du Syndicat Intercommunal du Saltusien

Délibération n° ADM/2012/06

Rapporteur : Nicolas SORET

Compte tenu de l'intégration de la commune de La Celle St Cyr, la Communauté de Communes du Jovinien adhère au Syndicat du Saltusien en lieu et place de la commune et doit donc désigner ses représentants. 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Vu les statuts du Syndicat intercommunal du Saltusien,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 3 janvier 2012,

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants suivants :

Proposition : titulaires

M. Yannick VILLAIN

M. Claude FRACHET

Proposition : suppléants

M. Nicolas SORET

Jean-Michel ROCHEFORT

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte des membres siégeant au SIVU du Saltusien :

titulaires

M. Yannick VILLAIN

M. Claude FRACHET

suppléants

M. Nicolas SORET

Jean-Michel ROCHEFORT

Autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces désignations.

1.7. Transfert de voirie communautaire des communes de Brion, La Celle Saint-Cyr, Cézy, Chamvres et Paroy-sur-Tholon

Délibération n° VOI/2012/07

Rapporteur : Nicolas SORET

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2011 portant l'adhésion des communes de Cézy, Chamvres, Paroy-sur-Tholon, La Celle Saint-Cyr et Brion à la Communauté de Communes du Jovinien,
Vu les délibérations en date du 30 septembre 2010 favorable à l'adhésion de Cézy, du 10 décembre 2010 acceptant les adhésions de Chamvres et Paroy-sur-Tholon, du 2 février 2011 en faveur de l'intégration de la Celle Saint-Cyr et du 26 septembre 2011 favorable à l'adhésion du Brion, au 1^{er} janvier 2012,
Vu la délibération du conseil municipal de Cézy du 3 novembre 2011 listant les rues à transférer à la Communauté de Communes du Jovinien,
Vu la délibération du conseil municipal de Paroy-sur-Tholon du 16 décembre 2011 listant les rues à transférer à la Communauté de Communes du Jovinien,
Vu la délibération du conseil municipal de Brion du 15 décembre 2011 listant les rues à transférer à la Communauté de Communes du Jovinien,
Vu la délibération du conseil municipal de Chamvres du 18 novembre 2011 listant les rues à transférer à la Communauté de Communes du Jovinien,
Vu la délibération du conseil municipal de La Celle Saint-Cyr du 22 décembre 2011 listant les rues à transférer à la Communauté de Communes du Jovinien,
Considérant la compétence « voirie » de la Communauté de Communes du Jovinien,
Considérant le transfert de compétence de voirie des communes de Brion, Cézy, Chamvres, La Celle Saint-Cyr et de Paroy-sur-Tholon,
Considérant l'avis favorable des membres du bureau communautaire réuni le 3 janvier 2012,
les rues transférées sont les suivantes :

Brion :

Brion - La Fourchette
La Fourchette - Looze
Chemin Des Vaneries
Rue René Froissart
Chemin du Puits
Impasse de la Rochette
Rue Bellevue
Rue Pierre Curie
Rue Neuve
Rue Victor Hugo
Rue Pasteur
Rue Voltaire
Chemin Puits à Villiers
Rue de la Prairie
Impasse des Jasmins
Rue du Colombier
Rue de la Liberté
Rue du Fourneau
Impasse Du Vau
Impasse de l'Ecole
Ruelle St Phal
Ruelle Casse Dois
Rue du Ruisseau
Chemin De Migennes

Cézy

Impasse des Ecoles
Rue de la Mairie
Place de l'Eglise
Rue de Joinville
Rue de la Résistance
Rue du Four Banal
Rue Félix Arvers
Rue du Moulin d'En Haut
Impasse du Moulin d'En Haut
Rue du Moulin d'En Bas
Rue Traversière
Rue Cosinont
Rue du Port d'En Bas
Rue du Stade
Rue de l'Amandier
Impasse de l'Amandier
Place de la République
Rue de la République
Rue du Pont à Cheval
Chemin de Prêles
Rue de Prêles
Rue des Varennes
Chemin de la Chaume aux Chiens
Les Varennes
Rue de Thèmes
Rue Soufflot
Rue Javiot
Rue de la Prairie
Ruelle de la Prairie
Rue de la Chapelle St-Esprit
Rue du Port En Haut
Rue des Buttes
Avenue du 6 Juin 1944
Rue de la Gare
Rue des Petits Prés
Rue du Tillet
Rue du Péage
Ruelle du Péage
Impasse du Péage
Rue de la Ferme
Route de Béon
Rue de la Contemine
Rue André Roy
Route de Joigny
Route de Précý
Rue du Pressoir
Chemin des Vignes
Chemin de Villecien
Chemin de la Voie Chalet
Grande Rue
Route de St-Julien du Sault
Rue de la Croisette
Route du Golo
Le Golo
Route des Vieilles Granges
Rue de Cézy

Chemin du Noyer Galleux
La Croix Piochard
Entrée de Vauguillain
Vauguillain

Chamvres

Chemin de la Grand'pièce
Rue des Maisons Brûlées
Rue Chapoteau
Rue de la résistance
Rue Marceau
Rue des sentiers
Rue de la Paix
Chemin du Gros saule
Rue des écoles
Grande rue
Rue du Château
Rue des Minoux
Impasse du Clos
Rue du Tholon
Rue des Chenevières
Rue des Bungalows
Rue du Moulin
Rue de Lèchères

La Celle Saint-Cyr

Voie communale n° 9 de l'intersection de la rue de la Charmée à la limite avec la commune de Béon,
Chemin du cognié-Bolay aux vignes de Pivins jusqu'à l'intersection avec la rue de la Charmée,
Rue de la Charmée dans sa totalité
Grande rue du n° 24 au n° 37,
Chemin de la Patouille,
Impasse des giroflées,
Rue des Rondots,
Rue du Pressoir,
Impasse du Pressoir,
Rue du Grosgray,
Rue de la Julienne,
Route de Cézy qui passe dans le hameau de Beaumont et qui se termine à l'intersection avec la D 134,
Place des Erables,
Route de la Fontaine qui traverse le lieu dit « la Fontaine », qui monte au hameau de Vaussauges et que se termine à la limite avec la commune de Béon, (CV n° 10)
Route de Pinelle,
Route du Bas du Parc qui se termine à l'intersection avec la D 134 au lieu dit « le Bas du Parc », (CV n° 4)
Impasse du Stade,
Impasse du Château,
Rue de la Grand Cour,
Rue du Gué,
Rue de la Chapelle de la D 194 à la rue de la Charmée,
Chemin de la Corrivet,
Chemin de la Voie du Cormier,
CV n° 6 de l'intersection avec la route du Bas du Parc (CV n° 4) jusqu'à l'intersection avec la D134,
Chemin des Foulons de Précý de la D 194 A au Moulin d'en Haut,
Chemin de l'Entre Deux qui va de la D 134 au Moulin de Batilly (sur la moitié de sa distance car en limite avec Cezy, et l'autre moitié est entretenue par Cézy)
Rue de la Source,
la rue des Prés,
la rue de l'Erable (sur sa partie haute et basse),

la rue du Montarlier (sur sa partie haute et basse)
Route de Ruban qui monte et traverse le hameau de Ruban, (CV n° 8 sur sa totalité)
CV n° 4 qui passe aux Goujets (qui va de St Julien à Précý sur Vrin), (partie sur notre commune),
CV n° 10 de la Celle St Cyr à Verlin, (partie sur notre commune),
Rue du transvaal,
Rue de la Mare

Paroy-sur-Tholon

Rue Piolée, *de la RD 182 à la rue de la Bergerie à la hauteur du Chemin du clos*
Route de Longueron, *de la RD 955 à la limite avec la commune de Champlay*
Rue de la Bergerie, *de la rue Piolée à la station de pompage*
Rue de l'Eglise, *de la RD 955 à la rue Piolée*
Route de Champvallon, *de la RD 955 à la limite avec la commune de Champvallon*
Rue des Prés, *de la rue de Bachy à la station d'épuration*
Chemin des Gravons, *de la RD 955 à la rue des Prés*
Rue de Bachy, *de la RD 182 à la rue des Prés*
Rue de la Pompe, *de la RD 182 à la rue de Bachy*
Chemin de Joigny, *de la RD 182 au Chemin des Gravons*
Place de la Mairie, *le long de la RD 182 entre la RD 955 et le chemin de Joigny*
Chemin des Hables, *de la RD 955 jusqu'au chemin de terre*
Chemin du Clos, *de la rue de la Bergerie jusqu'au chemin de terre*
Chemin de l'Arracherie, *de la rue de la Bergerie jusqu'au chemin de terre*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la liste des voies communautaires des communes de Brion, La Celle Saint-Cyr, Cézy, Chamvres et Paroy-sur-Tholon à transférer à la communauté de communes du Jovinien, dans le cadre de sa compétence « voirie » :

Brion :

Brion - La Fourchette
La Fourchette - Looze
Chemin Des Vaneries
Rue René Froissart
Chemin du Puits
Impasse de la Rochette
Rue Bellevue
Rue Pierre Curie
Rue Neuve
Rue V. Hugo
Rue Pasteur
Rue Voltaire
Chemin Puits à Villiers
Rue de laPrairie
Impasse des Jasmins
Rue Colombier
Rue de la Liberté
Rue du Fourneau
Impasse Du Vau
Impasse Ecole
Ruelle St Phal
Ruelle Casse Dois
Rue du Ruisseau
Chemin De Migennes

Cézy

Impasse des Ecoles
Rue de la Mairie
Place de l'Eglise
Rue de Joinville
Rue de la Résistance
Rue du Four Banal
Rue Félix Arvers
Rue du Moulin d'En Haut
Impasse du Moulin d'En Haut
Rue du Moulin d'En Bas
Rue Traversière
Rue Cosinont
Rue du Port d'En Bas
Rue du Stade
Rue de l'Amandier
Impasse de l'Amandier
Place de la République
Rue de la République
Rue du Pont à Cheval
Chemin de Prêles
Rue de Prêles
Rue des Varennes
Chemin de la Chaume aux Chiens
Les Varennes
Rue de Thèmes
Rue Soufflot
Rue Javiot
Rue de la Prairie
Ruelle de la Prairie
Rue de la Chapelle St-Esprit
Rue du Port En Haut
Rue des Buttes
Avenue du 6 Juin 1944
Rue de la Gare
Rue des Petits Prés
Rue du Tillet
Rue du Péage
Ruelle du Péage
Impasse du Péage
Rue de la Ferme
Route de Béon
Rue de la Contemine
Rue André Roy
Route de Joigny
Route de Précý
Rue du Pressoir
Chemin des Vignes
Chemin de Villechien
Chemin de la Voie Chalet
Grande Rue
Route de St-Julien du Sault
Rue de la Croisette
Route du Golo
Le Golo

Route des Vieilles Granges
Rue de Cézy
Chemin du Noyer Galleux
La Croix Piochard
Entrée de Vauguillain
Vauguillain

Chamvres

Chemin de la Grand'pièce
Rue des Maisons Brûlées
Rue Chapoteau
Rue de la résistance
Rue Marceau
Rue des sentiers
Rue de la Paix
Chemin du Gros saule
Rue des écoles
Grande rue
Rue du Château
Rue des Minoux
Impasse du Clos
Rue du Tholon
Rue des Chenevières
Rue des Bungalows
Rue du Moulin
Rue de Lèchères

La Celle Saint-Cyr

Voie communale n° 9 de l'intersection de la rue de la Charmée à la limite avec la commune de Béon,
Chemin du cognié-Bolay aux vignes de Pivins jusqu'à l'intersection avec la rue de la Charmée,
Rue de la Charmée dans sa totalité
Grande rue du n° 24 au n° 37,
Chemin de la Patouille,
Impasse des giroflées,
Rue des Rondots,
Rue du Pressoir,
Impasse du Pressoir,
Rue du Grosgray,
Rue de la Julienne,
Route de Cézy qui passe dans le hameau de Beaumont et qui se termine à l'intersection avec la D 134,
Place des Erables,
Route de la Fontaine qui traverse le lieu dit « la Fontaine », qui monte au hameau de Vaussauges et que se termine à la limite avec la commune de Béon, (CV n° 10)
Route de Pinelle,
Route du Bas du Parc qui se termine à l'intersection avec la D 134 au lieu dit « le Bas du Parc », (CV n° 4)
Impasse du Stade,
Impasse du Château,
Rue de la Grand Cour,
Rue du Gué,
Rue de la Chapelle de la D 194 à la rue de la Charmée,
Chemin de la Corrivet,
Chemin de la Voie du Cormier,
CV n° 6 de l'intersection avec la route du Bas du Parc (CV n° 4) jusqu'à l'intersection avec la D134,
Chemin des Foulons de Précý de la D 194 A au Moulin d'en Haut,
Chemin de l'Entre Deux qui va de la D 134 au Moulin de Batilly (sur la moitié de sa distance car en limite avec Cezy, et l'autre moitié est entretenue par Cézy)

Rue de la Source,
rue des Prés,
rue de l'Erable (sur sa partie haute et basse),
rue du Montarlier (sur sa partie haute et basse)
Route de Ruban qui monte et traverse le hameau de Ruban, (CV n° 8 sur sa totalité)
CV n° 4 qui passe aux Goujets (qui va de St Julien à Précy sur Vrin), (partie sur notre commune),
CV n° 10 de la Celle St Cyr à Verlin, (partie sur notre commune),
Rue du transvaal,
Rue de la Mare

Paroy-sur-Tholon

Rue Piolée, de la RD 182 à la rue de la Bergerie à la hauteur du Chemin du clos
Route de Longueron, de la RD 955 à la limite avec la commune de Champlay
Rue de la Bergerie, de la rue Piolée à la station de pompage
Rue de l'Eglise, de la RD 955 à la rue Piolée
Route de Champvallou, de la RD 955 à la limite avec la commune de Champvallou
Rue des Prés, de la rue de Bachy à la station d'épuration
Chemin des Gravons, de la RD 955 à la rue des Prés
Rue de Bachy, de la RD 182 à la rue des Prés
Rue de la Pompe, de la RD 182 à la rue de Bachy
Chemin de Joigny, de la RD 182 au Chemin des Gravons
Place de la Mairie, le long de la RD 182 entre la RD 955 et le chemin de Joigny
Chemin des Hables, de la RD 955 jusqu'au chemin de terre
Chemin du Clos, de la rue de la Bergerie jusqu'au chemin de terre
Chemin de l'Arracherie, de la rue de la Bergerie jusqu'au chemin de terre

Autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce transfert de voies communautaires.

1.8. Transfert de la zone artisanale communale « des Varennes », lieu-dit « La Folie » à Cézy

Délibération n° ECO/2012/08

Rapporteur : Nicolas SORET

Vu les statuts de la Communauté de communes du Jovinien

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2011 de la commune de Cézy,

Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réuni le 3 janvier 2012,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien souhaite développer ses actions économiques sur tout le territoire,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de la commune de Cézy de transférer les terrains pour le développement d'une zone d'activités Les Varennes, au lieu-dit « La Folie » à Cézy,

Considérant ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2012

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le transfert des terrains de la zone artisanale de la commune de Cézy, Les Varennes, au lieu-dit « La Folie ».

Accepte le transfert à compter du 1^{er} janvier 2012.

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce transfert.

II - FINANCES

2.1. Décision modificative n°1 sur le budget général 2011

Délibération n° FIN/2012/09

Rapporteur : Christian ROTILIO

Il s'agit d'ajuster pour les crédits de quelques lignes pour les opérations de fin d'année en prélevant, d'une part sur la ligne de dépenses imprévues, et d'autre part par virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement, donc sans incidence budgétaire.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 3 janvier 2012

La décision modificative s'équilibre et se répartie sur les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

| fonctionnement | | | |
|---|--------------|----------------|----------------|
| libellé compte | imputation | dépenses | recettes |
| <i>Achat de marchandises (autres marchandises-conteneurisation)</i> | 6078 | 386 355 | |
| <i>vente de marchandises (autres marchandises-conteneurisation)</i> | 7078 | | 386 355 |
| <i>Contrat de prestation de services (distribution bacs)</i> | 611 | 56 659 | |
| dépenses imprévues | 022 | - 1000 | |
| autres charges gestion courante | 657341 | 1000 | |
| Opérations d'ordre (amortissement) | 042 | 9 500 | |
| Virement à la section d'investissement | 023 | -66 159 | |
| | TOTAL | 386 355 | 386 355 |

| investissement | | | |
|--|--------------|-----------------|-----------------|
| libellé compte | imputation | dépenses | recettes |
| <i>vente (conteneurisation)</i> | 1338 | | -291638 |
| <i>fctva</i> | 10222 | | -94 717 |
| <i>Virement de la section de fonctionnement</i> | 021 | | -56659 |
| <i>Autres installations générales (acquisition et distribution bacs)</i> | 2158 | -443 014 | |
| | TOTAL | -443 014 | -443 014 |

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'ajustement des crédits proposé précédemment.

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cet ajustement de crédits.

2.2. Décision modificative n°3 sur le budget général 2011

Délibération n° FIN/2012/09 annule et remplace

Rapporteur : Christian ROTILIO

Il s'agit d'ajuster pour les crédits de quelques lignes pour les opérations de fin d'année en prélevant, d'une part sur la ligne de dépenses imprévues, et d'autre part par virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement, donc sans incidence budgétaire.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 3 janvier 2012

La décision modificative s'équilibre et se répartie sur les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

| fonctionnement | | | |
|---|--------------|----------------|----------------|
| libellé compte | imputation | dépenses | recettes |
| <i>Achat de marchandises (autres marchandises-conteneurisation)</i> | 6078 | 386 355 | |
| <i>vente de marchandises (autres marchandises-conteneurisation)</i> | 7078 | | 386 355 |
| <i>Contrat de prestation de services (distribution bacs)</i> | 611 | 56 659 | |
| dépenses imprévues | 022 | - 1000 | |
| autres charges gestion courante | 657341 | 1000 | |
| Opérations d'ordre (amortissement) | 042 | 9 500 | |
| Virement à la section d'investissement | 023 | -66 159 | |
| | TOTAL | 386 355 | 386 355 |

| investissement | | | |
|--|--------------|-----------------|-----------------|
| libellé compte | imputation | dépenses | recettes |
| <i>vente (conteneurisation)</i> | 1338 | | -282 138 |
| <i>fctva</i> | 10222 | | -94 717 |
| <i>Virement de la section de fonctionnement</i> | 021 | | -66 159 |
| <i>Autres installations générales (acquisition et distribution bacs)</i> | 2158 | -443 014 | |
| | TOTAL | -443 014 | -443 014 |

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'ajustement des crédits proposé précédemment.

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cet ajustement de crédits.

2.3. Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012

Délibération n° FIN/2012/10

Rapporteur : Christian ROTILIO

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que pour les Communautés de Communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientations Budgétaires doit être organisé préalablement au vote du budget primitif et doit faire l'objet d'une délibération.

Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réuni le 3 janvier 2012,

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Déclare avoir débattu des orientations budgétaires pour le budget principal pour l'année 2012.

2.4. Création d'une commission intercommunale des impôts directs

Délibération n° FIN/2012/11

Rapporteur : Christian ROTILIO

Le Président expose au Conseil Communautaire que :

L'article 83 de la loi de finances pour 2008 avait autorisé la création facultative des commissions intercommunales des impôts directs dans les communautés levant l'ancienne TPU.

L'article 34 de la 4^{ème} loi de finances rectificative pour 2010, qui fixe les modalités de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, engagée en 2012, a quant à lui rendu cette création obligatoire à compter du 1^{er} avril 2012. L'organe délibérant de chaque EPCI levant la fiscalité professionnelle unique doit créer, pour l'exercice 2012, une commission intercommunale des impôts directs, qui est composée de 11 membres, à savoir le Président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires.

La commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. A ce titre, elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés (art 1504 du CGI) et elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (art 1505 du CGI).

La Communauté de Communes devra, après consultation des communes membres, dresser une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

*Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

-être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,

-avoir 25 ans au moins,

-jouir de leurs droits civils,

-être familiarisées avec les circonstances locales,

-posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

-être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

*la condition prévue au 2^{ème} alinéa du 2 de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,

*la liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

-10 commissaires titulaires

-10 commissaires suppléants,

*la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réuni le 3 janvier 2012,

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Décide de créer une commission intercommunale des impôts directs,

Dit qu'une liste de membres potentiels sera dressée.

2.5. Zonage pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Délibération n° FIN/2012/12

Rapporteur : Christian ROTILIO

Compte tenu de l'intégration de la commune de Brion à compter du 1^{er} janvier 2012, et de l'exercice de la compétence « déchets », la TEOM est instituée pour l'ensemble du territoire de cette commune dans la zone « autres communes »

Vu la délibération du 26 septembre 2011 favorable à l'adhésion de Brion à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la compétence « déchets » de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°21/2004 du 1^{er} octobre 2004 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et créant des zones de perception,

Vu la délibération n°36/2006 du 13 octobre 2006 modifiant le zonage de la TEOM, instituant donc 2 zones, la zone 1 concernant la commune de Joigny et la zone 2 concernant les autres communes,

Considérant la nécessité d'instituer la TEOM sur l'ensemble de cette commune dans la zone « autres communes »,

Vu l'avis favorable des membres du bureau réuni le 3 janvier 2012,

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'institution de la TEOM dans la zone « autres communes », sur l'ensemble du territoire de Brion

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'institution de la TEOM dans la zone « autres communes », sur l'ensemble du territoire de Brion.

III - HABITAT

3.1. Modification du cahier des charges du Fonds Façades

Délibération n° FIN/2012/13

Rapporteur : Agnès BLANCARD

Il est proposé de réviser les cahiers des charges des aides à l'Habitat, mises en place par la Communauté de Communes du Jovinien.

Il s'agit d'orienter différemment les aides en mettant l'accent sur les travaux réduisant les coûts énergétiques des foyers et favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

Vu la délibération n° 22/2005 du 24 mars 2005 relative à la création d'un Fonds Façades sur la communauté de communes du Jovinien,

Vu la délibération n° HAB/2011/30 du 27 avril 2011 relative à la modification du cahier des charges du Fonds Façades,

Considérant la nécessité de fixer le plafonnement du montant global de la prime à 1 000 €,

Considérant que la durée de l'opération à 3 ans, à compter de janvier 2012,

Vu l'avis favorable des membres du bureau réuni le 3 janvier 2012,

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les modifications apportées au cahier des charges du Fonds Façades, dont la nouvelle version est jointe à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce cahier des charges.

3.2. Modification du règlement de l'aide à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants

Délibération n° FIN/2012/14

Rapporteur : Agnès BLANCARD

Il est proposé de réviser les cahiers des charges des aides à l'Habitat, mises en place par la Communauté de Communes du Jovinien.

Il s'agit d'orienter différemment les aides en mettant l'accent sur les travaux réduisant les coûts énergétiques des foyers et favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

Vu la délibération n° 22/2005 du 24 mars 2005 relative à la création d'un Fonds Façades sur la communauté de communes du Jovinien,

Vu la délibération n° HAB/2011/31 du 27 avril 2011 relative à la modification du cahier des charges du Fonds Façades,

Considérant la nécessité de fixer le plafonnement du montant global de la prime à 1 000 €,

- Considérant la nécessité de préciser la rubrique des travaux éligibles : travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite reconnues ainsi que pour les personnes âgées de 70 ans et plus (transformation de baignoire en douche, pose de rampes de maintien, élargissement d'une porte pour permettre le passage d'un fauteuil roulant),
Vu l'avis favorable des membres du bureau réuni le 3 janvier 2012,
Vu l'exposé du président,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les modifications apportées au règlement de l'aide à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants, dont la nouvelle version est jointe à la présente délibération.
Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce cahier des charges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50

Le Président de la Communauté de
Communes du Jovinien



Nicolas SORET

Affichage le : 23 / 01 / 2012

Jusqu'au : 26 / 03 / 2012